

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 OCTOBRE 2015

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 31
Pouvoirs : 5
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 20 octobre 2015

Le 26 octobre 2015, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Jean-José BETTIOL (Beauregard), Noël CHEYNET, Roger CHORIER (Civrieux), Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET (remplacée par R. CHORIER), Hubert BONNET (pouvoir à M. PECHOUX), André COLLON (St Jean de Thurigneux), Daniel DOMPOINT (remplacé par J.-J. BETTIOL), Béatrice GUERIN (pouvoir à Cl. TRASSARD), Gilles LEMOINE (Ste Euphémie), Gaëlle LICHTLE (pouvoir à Y. GALLAY), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Chantal NOEL (pouvoir à Y. DUMOULIN), Nathalie TISSERAND (Parcieux), Frédéric VALLOS (pouvoir à F. DUVILLARD).

Assistaient : Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Nathalie BARDE

OBJET : FINANCES – Budget Principal 2015 – Décision modificative n°2

Mme Brigitte COULON, Vice-présidente chargée des Finances, présente la proposition de décision modificative n°2 du Budget Principal qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 0,00 €
- en section d'investissement à -20 000,00 €

Cette décision modificative permet en fonctionnement :

- ✓ D'ajuster les crédits sur certains comptes de dépenses insuffisamment provisionnés au moment du vote du budget (énergie électricité + 5000€, Fêtes et cérémonies + 3000€, frais de télécommunication +12 000€).
- ✓ D'augmenter la masse salariale (+20 000€) pour financer les traitements du personnel remplaçant. Les traitements des personnels absents pour maladie sont partiellement remboursés par l'assurance de la collectivité, mais avec un décalage dans le temps.

Ces crédits sont compensés par une diminution des dépenses imprévues et du FPIC.

- ✓ De corriger une imputation de service des contributions aux organismes de regroupement, à savoir le SMICTOM. Le montant voté au budget reste inchangé (2 504 582€) ;
- ✓ D'affecter les crédits nécessaires à la réalisation d'un audit organisationnel de l'Office de Tourisme (+20 000€), ces crédits étant compensés par une réduction du virement entre section et en investissement par une diminution du même montant de l'opération 58 – contrat tourisme loisirs adaptés (-20 000€).

Cette décision permet en investissement :

- ✓ D'affecter 49 500€ de crédits restant sur l'opération 50 : opération rurale collective - phase 2 terminée, à l'opération 91 : opération rurale collective - phase 3 ;
- ✓ De modifier l'imputation des crédits relatifs à l'opération 49 : travaux de défense incendie de Montfray Sports, du compte 2313 au compte 2041582 (84 800€) et de l'opération 78 : alimentation en eau potable du PA de Montfray du compte 2315 au compte 2041582 (21 200€). En effet, les travaux étant réalisés par le Syndicat des Eaux de Jassans, il s'agit d'une participation de la CCDSV.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ✓ **Adopte** la décision modificative n° 2 du Budget Principal 2015 suivante, en euros :

				FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
D/R	n° Chap	n° compte	n° service	Libellés	modification de crédits	modification de crédits
D	011	60612	90102	électricité énergie	5 000,00	
D	011	6232	0200	fête et cérémonies	3 000,00	
D	011	6262	0200	frais de télécommunication	12 000,00	
D	012	64131	0200	personnel non titulaire	20 000,00	
D	65	6554	8200	contributions aux organismes de regroupement	22 000,00	
D	65	6554	8131	contributions aux organismes de regroupement	-2 504 582,00	
D	65	6554	8132	contributions aux organismes de regroupement	2 504 582,00	
D	014	73925	01	FPIC	-25 000,00	
D	022	022	01	dépenses imprévues	-37 000,00	
D	011	617	950	études et recherches - audit OT	20 000,00	
D	023	023	01	virement à la section d'investissement	-20 000,00	
TOTAL					0,00	0,00

				INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	
D/R	n° Opérations	n° Chap	n° compte	n° service	Libellés	modification de crédits	modification de crédits
D	50	20	20421	940	Opération rurale collective - ph 2	-49 500,00	
D	91	20	20421	940	Opération rurale collective - ph 3	49 500,00	
D	58	23	2314	950	Contrat tourisme et Loisirs adaptés	-20 000,00	
R		021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		-20 000,00
D	78	023	2315	90110	PA Montfray à Fareins - installations matériel et outillage technique	-21 200,00	
D	78	020	2041582	90110	PA Montfray à Fareins - Subvention d'équipement bâtiments et installations	21 200,00	
D	49	023	2313	4114	Complexe sportif Montfray Sports - construction	-84 800,00	
D	49	020	2041582	4114	Complexe sportif de Montfray Sports - Subvention d'équipement versée bâtiments et installations	84 800,00	
TOTAL						-20 000,00	-20 000,00

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20151026-2015C112-FI
Affichage le :

- 4 NOV. 2015

- 4 NOV. 2015

A Trévoux, le 26 octobre 2015

Le Président,
Bernard GRISON


